

2BUREAUX
Société civile immobilière au capital de 10.000 euros
Siège social : 390 rue d'Amour
80650 VIGNACOURT
RCS AMIENS 853 495 950

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 22 janvier,
A 20 heures,

Les associés de la société 2BUREAUX, société civile immobilière au capital de 10.000 euros, divisé en 10.000 parts d'un euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérante.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les associés présents ou représentés en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- La société 2BUREAUX PILOTE
Propriétaire de deux mille parts sociales, ci 2.000 parts
Représentée par Madame Christine DEBUREAUX
- Monsieur Éric DEBUREAUX
Propriétaire de deux parts sociales en pleine propriété, ci 2 parts
et propriétaire de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit
parts sociales en usufruit, ci 3.998 parts
- Madame Christine DEBUREAUX
Propriétaire de deux parts sociales en pleine propriété, ci 2 parts
et propriétaire de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit
parts sociales en usufruit, ci 3.998 parts
- Monsieur Maximilien DEBUREAUX
Propriétaire de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts
sociales en nue-propriété, ci 3.998 parts
- Monsieur Baptiste DEBUREAUX
Propriétaire de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts
sociales en nue-propriété, ci 3.998 parts
Représenté par sa mère, Madame Christine DEBUREAUX

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

a
B

Il est rappelé, en cas de démembrement de la propriété des parts, que le droit de vote appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions extraordinaires (article 11 des statuts).

L'Assemblée est présidée par Madame Christine DEBUREAUX, co-gérante associée.

Monsieur Éric DEBUREAUX, co-gérant associé est désigné secrétaire.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'acte de donation-partage du 22 janvier 2024,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets des résolutions,
- les statuts de la Société.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constatation de la donation-partage de la nue-propriété de 7.996 parts sociales, opposabilité et modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Modification et/ou suppression des articles des statuts relatifs à la constitution de la société et devenus inutiles ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de la gérance,

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la donation-partage intervenue dans le capital de la Société portant sur la nue-propriété de 7.996 parts sociales n° 2.003 à 6.000 et n° 6.003 à 10.000 selon acte authentique reçu par Maître Charles COUVREUR, Notaire à AMIENS (80) le 22 janvier 2024 par Monsieur Éric DEBUREAUX et par Madame Christine DEBUREAUX à :

- Monsieur Maximilien DEBUREAUX, de 3.998 parts numérotées 2.003 à 4.001 et 6.003 à 8.001
- Monsieur Baptiste DEBUREAUX, de 3.998 parts numérotées 4.002 à 6.000 et 8.002 à 10.000

Avec reversion de l'usufruit au profit du conjoint survivant.

Et reconnaît que ladite donation-partage est opposable à la Société par suite de son inscription sur le registre des transferts de la Société et décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL** »

Le capital social est fixé à **DIX MILLE (10.000) EUROS**.

Il est divisé en **DIX MILLE (10.000) parts sociales d'UN EURO** chacune, lesquelles se trouvent réparties ainsi, suite aux apports intervenus à la constitution le 29 août 2019 et à la donation-partage du 22 janvier 2024 :

- à la société **2BUREAUX PILOTE** ,
RCS AMIENS n° 529.597.114
à concurrence de DEUX MILLE parts sociales,
numérotées 1 à 2.000, ci **2.000 parts sociales**

- à **Monsieur Eric DEBUREAUX**,
né le 02/11/1974 à Amiens
à concurrence de DEUX parts sociales, en pleine propriété
numérotées 2.001 à 2.002, ci..... **2 parts sociales**
à concurrence de TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
DIX HUIT parts sociales, en usufruit
numérotées 2.003 à 6.000, ci..... **3.998 parts sociales**

- à **Madame Christine DEBUREAUX née LHERITIER**,
née le 22/10/1974 à Amiens
à concurrence de DEUX parts sociales, en pleine propriété
numérotées 6.001 à 6.002, ci..... **2 parts sociales**
à concurrence de TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
DIX HUIT parts sociales, en usufruit
numérotées 6.003 à 10.000, ci..... **3.998 parts sociales**

- à **Monsieur Maximilien DEBUREAUX**,
né le 08/05/2003 à Amiens
à concurrence de TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
DIX HUIT parts sociales, en nue-propiété numérotées 2.003
à 4.001 et 6.003 à 8.001, ci..... **3.998 parts sociales**
sous l'usufruit viager de Monsieur Éric DEBUREAUX et de
Madame Christine DEBUREAUX née LHERITIER

- à **Monsieur Baptiste DEBUREAUX**,
né le 18/09/2007 à Amiens
à concurrence de TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
DIX HUIT parts sociales, en nue-propiété numérotées 4.002
à 6.000 et 8.002 à 10.000, ci..... **3.998 parts sociales**
sous l'usufruit viager de Monsieur Éric DEBUREAUX et de
Madame Christine DEBUREAUX née LHERITIER

Total égal au nombre de parts composant le capital social : **10.000 parts sociales**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

a
D

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de supprimer le paragraphe « **les Soussignés** » et l'article 25 des statuts relatifs à la constitution de la société et devenus inutiles,

Et de modifier comme suit les articles 1, 6, 16-5 et 24 des statuts :

« ARTICLE 1 - FORME

Il a été constitué selon acte sous seing privé en date du 29 août 2019, une **société civile immobilière** régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 et par toutes les dispositions légales ou réglementaires applicables en pareille matière ainsi que par les présents statuts. »

« ARTICLE 6 - APPORTS

Lors de la constitution de la Société en date du 29 août 2019, il a été apporté en numéraire la somme de 10.000 euros correspondant au montant du capital social et à 1.000 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. »

« ARTICLE 16 – GERANCE

[.../...]

16-5 Premiers gérants

Monsieur Éric DEBUREAUX et Madame Christine DEBUREAUX née LHERITIER ont été nommés premiers gérants pour une durée illimitée le 29 août 2019, lors de la constitution de la Société. »

« ARTICLE 24 – DECLARATION FISCALE

Lors de la constitution de la Société, les associés ont opté en vertu de la faculté qui leur est donnée par les articles 206-3 et 239 du Code Général des Impôts pour l'imposition des résultats à l'impôt sur les sociétés selon le régime du réel simplifié. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

LA GERANCE

Monsieur Éric DEBUREAUX
Co-gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line extending to the right.

Madame Christine DEBUREAUX
Co-gérante

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line extending downwards.